



TAHITI

'E TŌ NA MAU MOTU

SOCIETY ISLANDS | TUAMOTU ISLANDS | GAMBIER ISLANDS | MARQUESAS ISLANDS | AUSTRAL ISLANDS





6^{ème} édition – Année 2022

TAHITI
TOURISME





« J'EMBELLIS MA COMMUNE » 2022

CONTEXTE & GÉNÉRALITÉS DU CONCOURS



CONTEXTE

Le concours « *J'embellis Ma Commune* », créé en 2015, vise à **encourager l'embellissement et le développement de sites à vocation touristique.**

2 années d'interruption en raison de la pandémie de la COVID-19

Devant l'**engouement** de la population, des associations, des communes et des comités du tourisme, *Tahiti Tourisme* relance ce concours pour sa **6^{ème} édition**

GÉNÉRALITÉS DU CONCOURS

Cette année, **le concours a été modifié avec pour objectif :**

- **Être plus efficace dans la portée et la qualité de cette action en passant de l'amélioration de sites isolés vers l'embellissement des voies publiques empruntées par les touristes ;**
- **Obtenir des résultats qui vont perdurer plutôt que des sites éphémères ;**
- **Impliquer davantage la population, les communes et les comités du tourisme.**

UN EMBELLISSEMENT EFFICACE

➤ **Être plus efficace dans la portée et la qualité de cette action en passant de l'amélioration de sites isolés vers l'embellissement des voies publiques empruntées par les touristes ;**

- Il s'agit d'**identifier** dans sa commune, non plus un site isolé mais **la voie publique qui est la plus fréquentée par les touristes ;**
- Déterminer une **zone d'embellissement d'au moins 1km** pour la rendre des plus propres et attractives pour les visiteurs ;
- Une **aide en matériel de 500 000 F CFP** maximum, par association, pour la mise en œuvre de l'embellissement ;
- Des **visites d'encadrement** par le Service des Parcs et Jardins et de la Propreté (SPJP) pour conseiller et former les participants ;

DES RÉSULTATS QUI PERDURENT

- Obtenir des **résultats qui vont perdurer** plutôt que des sites éphémères
- Le concours s'étale sur 2 ans avec une période de travaux de 15 mois (contre 6 auparavant) pour avoir un **projet d'embellissement pérenne** ;
- Des **visites de contrôle** pour vérifier l'entretien de cette zone ;
- **2 visites d'évaluation** du jury au cours de ces 2 ans
- Un **engagement des communes et associations** à entretenir la zone embellie et à pérenniser leur ouvrage au-delà du concours ;
- Une **enveloppe de 150 000 F CFP** maximum, par association, exclusivement **dédiée à l'entretien** de la zone embellie ;

DES ACTEURS IMPLIQUÉS

- Impliquer davantage la population, les communes et les **comités du tourisme**.
- Le **concours est accessible aux communes dotées d'un comité du tourisme (27)** ;
- Les comités du tourisme seront amenés à **effectuer le suivi** des travaux, des visites à l'improviste, être l'intermédiaire avec les communes et *Tahiti Tourisme...* ;
- **La commune sélectionne 1 association** pour participer au concours et s'engage à **féderer sa population** et à entretenir la zone embellie ;

DES ACTEURS IMPLIQUÉS

Communes dotées d'un comité du tourisme

- **Îles de la Société** : Papeete, Faa'a, Teva I Uta, Taiarapu Ouest, Tautira, Tiarei, Moorea, Raiatea, Bora Bora, Huahine, Maupiti ;
- **Îles Tuamotu** : Mataiva, Fakarava, Makemo, Manihi, Rangiroa ;
- **Îles Gambier** ;
- **Îles Marquises** : Tahuata, Fatu Hiva, Hiva Oa, Ua Huka, Nuku Hiva, Ua Pou ;
- **Îles Australes** : Tubuai, Raivavae, Rapa et Rurutu.



« J'EMBELLIS MA COMMUNE » 2022

JURY & RÉCOMPENSES



MEMBRES DU JURY

Pour cette 6^{ème} édition du concours « *J'embellis Ma Commune* »,
le jury est composé :

- d'un représentant du Ministère du Tourisme ;
- d'un représentant du Ministère de la Culture et de l'Environnement ;
- d'un représentant de *Tahiti Tourisme* ;
- d'un représentant du Service des Parcs et Jardins de et la Propreté (SPJP) ;
- d'un représentant du Service du Tourisme.

RÉCOMPENSES DES LAURÉATS

GRAND PRIX

- 1^{er} « Grand Prix »
600 000 F CFP
- 2^{ème} « Grand Prix »
300 000 F CFP
- 3^{ème} « Grand Prix »
150 000 F CFP

PRIX PAR ARCHIPEL

- Îles du Vent - Îles Sous-le-Vent
Îles Tuamotu - Îles Marquises
Îles Australes - Îles Gambier
- 1^{er} « Prix par Archipel »
300 000 F CFP
 - 2^{ème} « Prix par Archipel »
200 000 F CFP
 - 3^{ème} « Prix par Archipel »
100 000 F CFP

PRIX SPÉCIAUX

- Prix spécial
« Tourisme »
100 000 F CFP
- Prix spécial
« Coup de cœur »
100 000 F CFP
- Prix spécial
« *Fa'atura te Natura* »
100 000 F CFP





« J'EMBELLIS MA COMMUNE » 2022

BUDGET & CALENDRIER



BUDGET

- Un budget de **20 000 000 F CFP** par an est alloué pour cette opération (stable depuis 2017).

Puisque l'édition 2022-2023 se déroule sur 2 ans, le budget total alloué est de 40 000 000 F CFP.

DATES PRÉVISIONNELLES CLÉS

- **2 août au 16 septembre 2022** : période d'inscription au concours (1 mois ½) ;
- **16 septembre 2022 à 23^H59** : clôture des inscriptions ;
- **17 septembre 2022 au 30 novembre 2023** : travaux d'embellissement et visites d'encadrement (15 mois) ;
- **15 février et 15 novembre 2023** : visites du jury ;
- **Décembre 2023** : soirée officielle de remise des prix ;
- **Mars et juin 2024** : visites de contrôle ;
- **Mi-juillet 2024** : lancement de la 7^{ème} édition du concours « *J'embellis Ma Commune* ».



MĀURUURU

